

vuës auparavant, par Bref. La plupart de ces sièges épiscopaux, appartiennent aux Indes Orientales. On sait que le Pape, après avoir conclu un nouveau concordat avec la couronne de Portugal, a érigé la hiérarchie dans les Indes. Plusieurs des archevêques ou évêques appartiennent à la France par leur origine : Mgr Laouénan, de la Société des Missions-Etrangères, est archevêque de Pondichéry ; Mgr Bonjean, des Oblats de Marie-Immaculée, est archevêque de Colombo ; Mgr Tissot, de la Congrégation de Saint-François de Sales d'Annecy, est évêque de Vizagapatam ; Mgr Bardou, de la Société des Missions Etrangères, est évêque de Coïmbator ; Mgr Mélizan, des Oblats de Marie-Immaculée, est évêque de Jafuapatam ; Mgr Coadon, de la Société des Missions-Etrangères, est évêque de Mysorè ; Mgr Charbonnier, de la Congrégation des Missionnaires d'Alger, est délégué vicaire apostolique de Tanganika, avec le titre d'évêque d'Utique ; Mgr Chataguan, de la Société des Missions-Etrangères de Paris, est délégué vicaire apostolique du Tchuen méridional, avec le titre d'évêque de Chersonèse ; Mgr Philippe, de la Congrégation de Saint-François de Sales d'Annecy, est délégué coadjuteur de Mgr Tissot, avec le titre d'évêque de Lari.

Le Pape a ensuite ouvert, selon le rite accoutumé, la bouche aux nouveaux cardinaux. Les clercs du consistoire ont fait l'incantation du sacré pallium pour les archevêques, parmi lesquels Mgr l'Archevêque de Paris.

Le Saint-Père a remis l'anneau cardinalice aux nouveaux princes de l'Eglise et leur a assigné les titres presbytériaux.

Le Souverain-Pontife a assigné les Congrégations suivantes aux EEmes cardinaux américains :

A l'Eme Taschereau, archevêque de Québec, le Consistoriale, les Evêques et Réguliers, le Concile, la Laurétane, les Etudes.

A l'Eme Gibbons, archevêque de Baltimore, la Propagande, la Discipline des Réguliers, les Indulgences et saintes Reliques, les Etudes.

La cause du vénérable Jean-Baptiste de la Salle.—Les EEmes cardinaux de la Sacrée-Congrégation des Rites ont reçu avis de préparer leur vote définitif sur la vérité des miracles attribués à l'intercession du vénérable Jean Baptiste de La Salle. Ils donneront ce vote dans une séance générale qui aura lieu le 19 avril, en présence du Souverain Pontife. Si, comme on l'espère, leur réponse est favorable, la béatification du serviteur de Dieu, au sujet duquel l'héroïcité des vertus a été déjà proclamée, pourra avoir lieu à l'occasion des fêtes du Jubilé sacerdotal de Léon XIII.
